

### Bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle de la ville de Cambrai

Cambrai permet à des jeunes de moins de 20 ans de bénéficier d'une aide de 100 € pour pratiquer une activité sportive et culturelle de leur choix. Ils doivent être cambrésiens et non imposables. L'aide est versée directement à l'association choisie.

[www.villedecambrai.com/sports/bourses-et-aides/bourse-daide-a-la-pratique-sportive-et-culturelle](http://www.villedecambrai.com/sports/bourses-et-aides/bourse-daide-a-la-pratique-sportive-et-culturelle)

### Coup de pouce sport culture de la mairie de Loos

La ville octroie une aide de 50 € pour des activités culturelles ou sportives. Elle s'adresse aux jeunes :

- de moins de 26 ans
- résidant à Loos
- dont le quotient familial (ou celui de sa famille) est inférieur à 631 €
- choisissant une association ou club loossois

Pour tout renseignement, rapprochez vous du PUJ - 100 rue du Maréchal Foch - 03 20 07 10 82 [www.loos.fr/fr/pij](http://www.loos.fr/fr/pij)

[www.loos.fr/sites/default/files/Flyer%20coup%20de%20pouce%20sport%20et%20culture-V2.pdf](http://www.loos.fr/sites/default/files/Flyer%20coup%20de%20pouce%20sport%20et%20culture-V2.pdf)

### Aide à la pratique sportive de la ville de Villeneuve d'Ascq

La ville octroie des aides pour faciliter l'accès au sport sous la forme de 2 dispositifs :

- La bourse aux jeunes destinée aux moins de 18 ans
- L'adult'sport destiné aux plus de 18 ans

La demande est à faire par le club. Elles prennent en charge une partie de la cotisation des personnes licenciées dans un club, sous condition de ressources.

[www.villeneuveascalq.fr/es-aides-de-la-ville-la-pratique-sportive](http://www.villeneuveascalq.fr/es-aides-de-la-ville-la-pratique-sportive)

### Pacte jeunesse de la ville de Lomme

#### 1/ Culture et art

La ville de Lomme octroie une participation de 50% du budget pouvant aller jusqu'à 200 € maximum pour des frais de petits matériels :

- aux jeunes de 16 à 25 ans
- Lommois depuis au moins un an
- Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

La ville soutient les projets individuels ou collectifs culturels ou artistiques, en lien ou non avec la scolarité des jeunes. Ceux-ci s'engagent à s'investir dans une dynamique locale et à restituer sous forme d'exposition ou tout autre forme à la ville.

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville.

#### 2/ Mobilité internationale

La ville de Lomme octroie une aide de 100 à 350 €

- aux jeunes de 16 à 25 ans
- Lommois depuis au moins un an
- Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

désirant se rendre à l'étranger dans le cadre :

- d'un chantier européen
- d'un stage long
- de volontariat à l'étranger
- d'un séjour linguistique de plus de 6 mois

En échange, ils s'engagent à faire une restitution de leur projet et devant éventuellement d'autres jeunes, désirant s'engager dans un projet similaire. Les jeunes doivent s'engager à rechercher un co-financement ou à autofinancer le solde.

[www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse](http://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse)

### Pass Vacances de St André Lez Lille

la ville propose une participation aux familles non imposables désirant envoyer leurs enfants en séjour.

Les conditions :

- jeunes de 0 à 18 ans
- séjour d'au moins 5 jours, situé à plus de 50 km du domicile

La participation est de 2 € par jour et par enfant.

<https://www.villesaintandre.fr/11807-pass-vacances.htm>

## Vos contacts dans le département du Nord



#### Conseil départemental du Nord

51 rue Gustave Delory  
59047 Lille  
Tél : 03 59 73 59 59  
<https://lenord.fr>

#### Vacances & Familles Délégation Hauts-de-France

265 rue du Mal Assis  
59000 Lille  
Tél : 06 99 45 92 52  
[www.vacancesetfamilles.org/contact/#hautsdefrance](http://www.vacancesetfamilles.org/contact/#hautsdefrance)

**MSA Nord-Pas de Calais**  
Développement sanitaire et social sur les territoires CS 36500  
59716 Lille Cedex 9  
Tél : 03 20 00 20 00  
<https://nord-pasdecalais.msa.fr/>

**Métropole Européenne de Lille**  
2 boulevard des Cités Unies CS 70043  
59040 Lille Cedex  
[www.lillemetropole.fr/](http://www.lillemetropole.fr/)

#### Ville de Dunkerque

14 rue de la Maurienne  
59140 Dunkerque  
Tél : 03 28 26 29 60  
[www.ville-dunkerque.fr/](http://www.ville-dunkerque.fr/)

#### Mairie de La Madeleine

160 rue du Général de Gaulle  
59110 La Madeleine  
Tél : 03 20 12 79 79  
[www.ville-lamadeleine.fr/](http://www.ville-lamadeleine.fr/)

#### Direction de la Jeunesse de Ville de Villeneuve d'Ascq la Ville de Lille

Place Augustin Laurent  
59033 Lille Cedex  
Tél : 06 25 20 74 02  
[www.lille.fr/](http://www.lille.fr/)

#### Mairie de St André Lez Lille

89 rue du Général Leclerc  
59871 Saint-André Cedex  
Tél : 03 20 63 07 50  
[www.villesaintandre.fr/](http://www.villesaintandre.fr/)

#### Ville de Hem

42 rue du Général Leclerc  
59510 Hem  
Tél : 03 20 66 58 00  
[www.ville-hem.fr/](http://www.ville-hem.fr/)

#### Ville de Cambrai

2 rue de Nice  
59400 Cambrai  
Tél : 03 27 73 21 00  
[www.villedecambrai.com/](http://www.villedecambrai.com/)

#### Mairie de Loos

104 rue du Maréchal Foch  
59120 Loos  
Tél : 03 20 10 40 00  
[www.loos.fr/](http://www.loos.fr/)

#### Direction de la Jeunesse de Ville de Villeneuve d'Ascq la Ville de Lille

Place Salvador Allende  
59650 Villeneuve d'Ascq  
Tél : 03 20 43 50 50  
[www.villeneuveascalq.fr/](http://www.villeneuveascalq.fr/)

#### Ville de Lomme

1 avenue de la République  
Service insertion jeunesse  
59461 Lomme Cedex  
Tél : 03 20 92 24 04  
[www.ville-lomme.fr/](http://www.ville-lomme.fr/)

Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur [www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



# Aides aux temps libres dans le Nord



## Pass'Culture

Le Pass permet de connaître et d'accéder à l'offre culturelle autour de soi en quelques clics dès 15 ans. A cet âge, le jeune a un crédit de 20 €, à partir de 16 et 17 ans, ce sont 30 € et enfin l'application est créditée de 300 euros à leur 18 ans. L'inscription se fait sur le site <https://pass.culture.fr/>

## Pass'Sport

L'Etat veut faciliter l'accès au sport aux jeunes les plus défavorisés. Cette aide de 50 € leur permet d'adhérer à un club ou une association sportive.

L'aide s'adresse :

- aux enfants de 6 à 17 ans révolus
- aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- aux jeunes de 16 à 32 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- aux étudiants de 28 ans au plus, boursiers

L'aide sera versée directement aux clubs.

<https://pass.sports.gouv.fr/>

## Gratuité des musées et monuments aux moins de 26 ans

L'accès aux collections permanentes des musées est gratuit aux 18-25 ans. [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348)

## Départ 18/25

C'est une aide qui finance jusqu'à 90 % des vacances dans la limite de 300 € d'aide. Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant en France et justifiant d'un petit revenu (Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280 €/an) et/ou jouissant d'un statut spécifique :

- étudiant boursier
- apprenti et autres contrats de formation en alternance
- service civique
- bénéficiaire d'un PACEA ou d'un CEJ
- suivi par l'aide sociale à l'enfance
- ou en école de la deuxième chance

Il est possible de partir en couple ou entre amis.

<https://depart1825.com>

## Un bus un campus

L'UCPA et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) proposent des séjours à prix modestes aux étudiants boursiers de 18 / 25 ans. Ce sont des séjours sportifs de 7 jours à la montagne ou en bord de mer.

Le coût d'un séjour comprend : le transport, l'hébergement, la restauration, le matériel et l'encadrement sportifs.

<https://www.ucpa.com/partenaire/1bus1campus/leprojet>

## Aide aux vacances de Vacances et Familles

Vacances et familles facilite le départ en vacances de familles modestes, en leur proposant l'hébergement et les animations sur place et un accompagnement avant, pendant et après leur séjour. Une aide financière leur est attribuée en complément d'autres aides aux vacances (CAF ou MSA).

[www.vacancesetfamilles.org](http://www.vacancesetfamilles.org)

**Vous pouvez retrouver nos dossiers consacrés aux temps libres sur notre site internet : [www.ij-hdf.fr/](http://www.ij-hdf.fr/)**

➤ **Thématique "Loisirs, sports, vacances"**

➤ **Thématique "Vie pratique"** ➤ Sous thématique "Vie quotidienne" ➤ "Aides financières et bons plans"

## Pass'loisirs de la MSA du Nord Pas de Calais

La MSA propose une aide, pouvant aller jusqu'à 100 € par an et par enfant aux jeunes de 0 à 20 ans pour leurs frais d'inscription à une activité sportive, culturelle ou artistique. Il est possible également de bénéficier d'une prise en charge de 50 % pour les activités en famille, telles que les événements, le cinéma, les visites culturelles, la piscine, les parcs d'attraction, etc. Le quotient familial des parents doit être inférieur ou égal à 800.

<https://nord-pasdecalais.msa.fr/lfy/web/msa-du-nord-pas-de-calais/le-pass-loisirs>

## L'aide ÉTER en Hauts-de-France

La Région en partenariat avec la SNCF propose de découvrir les destinations mer, nature, villes de notre région par des billets à 1 €, valable du 07 juillet au 27 août.

<https://www.hautsdefrance.fr/eter-2023/>

## Les aides des communes

### Aides de la ville de Lille

#### 1/ Dispositif "Tous en vacances"

Ce dispositif permet à des personnes aux faibles ressources de partir en vacances à tarifs réduits (50 à 70 % du tarif). Il s'adresse aux personnes :

- résidant Lille, Hellemmes ou Lomme
- non imposables

Pour obtenir plus de renseignements, adressez-vous au 03 20 49 54 66 ou par mail à [tousenvacances@mairie-lille.fr](mailto:tousenvacances@mairie-lille.fr)

<https://www.lille.fr/Parent/Les-offres-de-loisirs/Tous-en-vacances>

#### 2/ Pass Lille & Moi

Carte unique donnant accès à différents lieux culturels, sportifs, elle s'adresse aux habitants de Lille, Lomme et Hellemmes. Elle permet :

- de s'inscrire à la bibliothèque
- de visiter gratuitement le zoo
- d'accéder aux musées, aux piscines et à la halle de glisse aux tarifs résidents
- de bénéficier des avantages réservés aux séniors

Le Pass s'obtient soit auprès du guichet d'une des mairies de quartier, soit en ligne <https://www.lille.fr/Que-faire-a-Lille/Les-bons-plans/Pass-Lille-moi2/Presentation-du-Pass-Lille-moi>

### Aides de la ville de la Madeleine

#### 1/ Dispositif argent de poche

En contrepartie d'une mission de 3h30 au service de la Municipalité, la ville octroie une gratification de 30 € (15 € en espèces et 15 € en carte cadeau) à des jeunes de 16 à 17 ans.

<https://www.ville-lamadeleine.fr/jeunesse/pij/besoin-daide-pour-travailler>

#### 2/ Aide au départ autonome

La Ville octroie une aide pour un projet de vacances, à hauteur de 200 € sous forme de chèques vacances sous conditions de ressources, en échange de 15 heures de bénévolat. Elle s'adresse aux jeunes :

- de 16 à 25 ans
- ayant un projet de départ autonome pour les vacances d'été
- justifiant de faibles ressources

Il faut s'adresser au PIJ - 12 rue du Moulin - 03 28 52 66 90

<https://www.ville-lamadeleine.fr/jeunesse/pij/un-projet-de-vacances-de-sejour-humanaitaire-ou-culturel>

### La C'Art de la Métropole Européenne de Lille (MEL)

La MEL permet à tous d'obtenir une carte d'accès illimité aux lieux culturels du territoire métropolitain, pour les jeunes âgés de moins de 26 ans elle est au prix annuel de 20 €.

Les lieux accessibles : l'Institut du monde arabe, le Fresnoy, le MUBA Eugène Leroy à Tourcoing ; la Condition Publique, la Manufacture, la Piscine à Roubaix ; le LaM et le Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq ; le Tripostal, le Musée d'histoire naturelle, le musée de l'Hospice Comtesse et le Palais des Beaux-Arts à Lille ; le musée de la bataille de Fromelles à Fromelles ; ainsi que la Villa Cavrois à Croix.

Ils bénéficieront également de tarifs préférentiels pour le Louvre-Lens, le musée de Flandre à Cassel, le musée Matisse, le MusVerre, le Forum antique de Bavay ainsi que des événements culturels sur le territoire de la Métropole.

<http://www.lacart.fr/>

### Dispositif "Parcours de réussite" - Aide partir en voyage de la ville de Dunkerque

La mission jeunesse de la ville de Dunkerque apporte une aide aux jeunes de 16 à 30 ans voulant partir en voyage.

Ils doivent habiter Dunkerque ou une commune associée depuis 2 ans au moins, avoir un quotient familial d'au plus 977 € et un projet de vacances de 2 nuits minimum, et un auto financement d'au moins 30 % du budget. La ville finance au maximum :

- 150 € pour un séjour en France
- 230 € pour se rendre à l'étranger

<https://www.ville-dunkerque.fr/vous/jeunes-12-30-ans/parcours-de-reussite-jai-be-soin-dun-coup-de-pouce>

### Aides de la ville de Hem

#### 1/ Pass'sport culture jeune

C'est une aide financière destinée aux jeunes âgés de 3 à 25 ans souhaitant adhérer à une association sportive et/ou culturelle, hémoise ou non hémoise, elle permet de bénéficier de 50 % du montant de l'inscription dans la limite des crédits disponibles. Il faut être soit scolarisé, stagiaire, demandeur d'emploi ou salarié et avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.

[www.ville-hem.fr/temps-libre/coups-de-pouce/passsport-culture-jeune/](http://www.ville-hem.fr/temps-libre/coups-de-pouce/passsport-culture-jeune/)

#### 2/ Pass'à l'action - Projet vacances

La ville octroie une aide pour un projet vacances d'ordre culturel, sportif ou de loisirs, son montant est calculé en fonction du quotient familial. Elle s'adresse aux jeunes :

- de 16 à 22 ans
- domiciliés dans la ville

#### 3/ Pass'à l'action - Perfectionnement sportif ou culturel

La ville octroie une aide pour suivre un stage d'ordre culturel ou sportif avec nuitées, son montant est calculé en fonction du quotient familial. Elle s'adresse aux jeunes :

- de 11 à 25 ans
- domiciliés dans la ville

#### 4/ J'Hem l'Europe

La ville octroie une aide pour un projet d'échange interculturel européen en partenariat avec une famille d'accueil ou un organisme de séjours linguistiques ou d'échanges européens, son montant est calculé en fonction du quotient familial.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 16 à 22 ans
- domiciliés dans la ville

Les dossiers sont à retirer au point information jeunesse. Pour toutes ces aides : [www.ville-hem.fr/enfance-jeunesse/jeunesse/aides-aux-jeunes/](http://www.ville-hem.fr/enfance-jeunesse/jeunesse/aides-aux-jeunes/)